

Direction des Services Fiscaux  
Bd Constant. COLMAY  
B.P. 4236  
41-10-80

dsf.saint-pierre-et-miquelon@dgfip.finances.gouv.fr  
fabrice.bernard@dgfip.finances.gouv.fr

**DECLARATION DE CALCUL DE LA PATENTE EN PRINCIPAL  
2013 (Exercice 2012)**  
Cette déclaration doit être jointe à la déclaration  
professionnelle ou au bilan adressé aux Services Fiscaux  
( Art 166-1 du Code Local des Impôts )

NOMS - PRENOMS :  
N° SIRET :  
ACTIVITE :  
CODE APE :  
ADRESSE COMPLETE :

- I - Base d'imposition :

A - Chiffre d'affaires total : ..... A

B - A déduire (article 163-1 du Code Local des Impôts) :

- Achats de l'exercice + Stock Entrée - Stock Sortie : ..... B1

- Prestations de sous-traitance : ..... B2

B1 + B2 ..... B

C - Valeur ajoutée produite (base d'imposition) : A - B ..... C

- II - Détermination de la Patente (suivant le barème indiqué au verso) :

1 - Droit fixe : ..... 1

2 - Droit proportionnel : C \_\_\_\_\_ x \_\_\_\_\_ %<sup>(1)</sup> ..... ①

ou, pour les seules entreprises titulaires de marchés administratifs :

Montant des marchés \_\_\_\_\_ x 3,3 % ..... ②

Prendre le plus élevé de ① ou ② ..... 2

Patente en principal : 1 + 2 .....

- III - Authentification pour la déclaration en ligne:

Régime d'imposition ( Cocher la case correspondante ) : BIC  IS

Résultat Fiscal : Bénéfice  Déficit

Impôt sur les Sociétés dû

( 1 ) : 0,6 % ou 1,2 % selon le cas.

**IMPORTANT** : Si votre chiffre d'affaires est inférieur à 37 500 €, vous n'avez pas à remplir cette déclaration.  
Vous serez assujéti à une patente fixe de 75 € en principal ( Art. 164 C du Code Local des Impôts ).